



**REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU  
VENDREDI 28 MARS 2014**

2014

***PROCES-VERBAL DE REUNION***

**L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le VINGT HUIT MARS**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué par Monsieur Bertrand PASCIUTO, Maire sortant, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de COURNON D'Auvergne, salle du Conseil Municipal, **en vue de procéder à l'élection du Maire et des Adjoints.**

*Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33*

*Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2014*

**PRESENTS :**

Mr Bertrand **PASCIUTO** ; Mme Monique **POUILLE** ; Mr François **RAGE** ; Mr Olivier **ARNAL** ;  
Mme Myriam **SELL-DELMASURE** ; Mr Bernard **BARRASSON** ; Mme Claire **JOYEUX** ; Mme  
Fabienne **LOISEAU** ; Mr Marc **BOYER** ; Mme Marguerite **FARNOUX** ; Mme Michèle **NOEL** ;  
Mme Irène **CHANDEZON** ; Mr Daniel **VOGT** ; Mr Yves **CIOLI** ; Mme Josette **PLANCHE** ; Mr  
Jean-Marie **DELPLANQUE** ; Mme Evelyne **BRUN** ; Mr Alain **CATHERINE** ; Mr Michel  
**GEORGES** ; Mr Laurent **DIAS** ; Mme Encarnacion **GRIESSHABER** ; Mr Bruno **BOURNEL** ;  
Mme Géraldine **ALEXANDRE** ; Mme Céline **LACQUIT** ; Mr Romain **REBELLO** ; Mme Mina  
**PERRIN** ; Mr Henri **JAVION** ; Mme Claudine **ALGARIN-CIEPLY** ; Mme Danielle **GAILLARD-**  
**LIANDON** ; Mr Michel **RENAUD** ; Mme Marie-Odile **BAUER** ; **Conseillers Municipaux.**

**PROCURATIONS :**

Mr Philippe **MAITRIAS** (*à Mr François RAGE*) ;  
Mr Jean-Pierre **GALINAT** (*à Mr Michel RENAUD*).

**ABSENT :** /

\*\*\*\*\*

## 1<sup>ER</sup> CONSEIL MUNICIPAL

### INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUITE AU SCRUTIN ELECTORAL DU 23 MARS 2014

Monsieur Bertrand PASCUIOTO, Maire sortant, donne lecture de l'exposé suivant :

La convocation qui, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L.2121-7 et L.2121-12, vous a été adressée pour la réunion de ce jour vendredi 28 mars 2014, a tout d'abord pour objet l'installation du Conseil Municipal.

Avant de procéder à cette installation, je dois vous faire connaître officiellement les noms des Conseillers Municipaux qui ont été proclamés élus à la suite des opérations électorales du dimanche 23 mars 2014.

Je vous précise qu'en vertu des articles L.2122-15 et R.2121-4 du Code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'élection du Maire et des Adjoints, l'ordre des Conseillers Municipaux est déterminé, compte tenu du mode de scrutin et des résultats des élections, par la priorité d'âge.

L'ordre du tableau se trouve, en conséquence, établi comme suit :

1. Madame Marguerite FARNOUX
2. Madame Michèle NOEL
3. Madame Irène CHANDEZON
4. Monsieur Olivier ARNAL
5. Monsieur Marc BOYER
6. Madame Monique POUILLE
7. Monsieur Daniel VOGT
8. Monsieur Yves CIOLI
9. Monsieur Bernard BARRASSON
10. Monsieur Bertrand PASCUIOTO
11. Madame Josette PLANCHE
12. Monsieur Jean-Marie DELPLANQUE
13. Madame Evelyne BRUN
14. Monsieur Alain CATHERINE
15. Monsieur Michel GEORGES
16. Madame Claire JOYEUX
17. Monsieur Laurent DIAS
18. Madame Myriam SELL-DELMASURE
19. Madame Encarnacion GRIESSHABER
20. Monsieur Bruno BOURNEL
21. Monsieur François RAGE
22. Monsieur Philippe MAITRIAS
23. Madame Fabienne LOISEAU
24. Madame Géraldine ALEXANDRE
25. Madame Céline LACQUIT
26. Monsieur Romain REBELLO
27. Madame Mina PERRIN
28. Monsieur Henri JAVION
29. Madame Claudine ALGARIN-CIEPLY
30. Madame Danielle GAILLARD-LIANDON
31. Monsieur Michel RENAUD
32. Monsieur Jean-Pierre GALINAT
33. Madame Marie-Odile BAUER

Je déclare le Conseil Municipal de la Commune de COURNON D'Auvergne composé comme il vient d'être dit, installé dans ses fonctions.

Le Conseil Municipal dûment installé, **la présidence de la réunion est, conformément aux dispositions de l'article L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, confiée à Monsieur Henri JAVION, doyen d'âge.**

Monsieur Le Maire invite Monsieur JAVION à prendre sa place.

Monsieur Henri JAVION, s'adressant à l'assemblée, déclare qu'après 18 ans de mandat de Conseiller Municipal à COURNON, certes dans l'Opposition, c'est un honneur pour lui d'être assis aujourd'hui, à la place du Maire de COURNON.

Celui-ci, après avoir rappelé les questions portées à l'ordre du jour, à savoir :

- N°1 - Election du Maire
- N°2 - Détermination du nombre d'Adjoints au Maire
- N°3 - Election des Adjoints au Maire

propose, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, de désigner **Madame Mina PERRIN, secrétaire de séance.**

Cette désignation opérée, il est procédé à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal afin de vérifier si, conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales, la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal, est présente.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection du Maire.

### **- Rapport N° 1 -**

#### **ELECTION DU MAIRE**

Monsieur Henri JAVION, doyen d'âge, rappelle à ses collègues qu'en vertu des dispositions combinées des articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code général des collectivités territoriales, il appartient au Conseil Municipal de procéder à l'élection du Maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue, étant précisé que si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur le doyen d'âge fait donc appel à candidatures.

Monsieur François RAGE, au nom de la Gauche unie « Cournon Passion Cournon Solidaire » propose la candidature de Monsieur Bertrand PASCIUTO.

Monsieur Henri JAVION, après s'être assuré que Monsieur PASCIUTO était bien candidat, l'invite à prendre la parole.

Monsieur Bertrand PASCIUTO l'informe qu'il s'exprimera après le scrutin.

Monsieur Henri JAVION prend acte de la décision de Monsieur le Conseiller Municipal Bertrand PASCIUTO et sollicite à leur tour les membres de la liste « Ensemble pour Cournon » afin de savoir s'ils souhaitent présenter un candidat.

Monsieur Michel RENAUD, en réponse, indique qu'il se porte candidat.

Monsieur Henri JAVION en prend acte et propose à ce dernier, s'il le souhaite, de dire quelques mots devant l'assemblée.

Monsieur Michel RENAUD souhaite effectivement faire la déclaration suivante :

*Déclaration reprise in-extenso ci-dessous :*

“Monsieur le Président de séance, chers collègues

Je vous demande d'enregistrer ma candidature au poste de Maire de notre ville de COURNON D'AUVERGNE. La liste « ensemble pour Cournon » que j'ai eu l'honneur de diriger a fait près de 40 % avec les idées que je défends depuis longtemps. Ceci montre bien l'évolution qui est en train de s'opérer dans notre ville et montre surtout des attentes qui ne sont pas prises en compte à ce jour.

Pourquoi devez-vous rejoindre ma candidature ?

- Parce que je représente une liste de large union dans laquelle le programme et les idées pèsent bien plus que l'appartenance ou non à un parti politique. Me rejoindre n'implique en aucune façon de trahir ou de renoncer à vos convictions politiques mais seulement d'adhérer aux propositions que je vais vous faire.

- Parce que les français n'en peuvent plus des partis et des divisions. Une alliance plus large et au service de notre ville sans dogmatisme politique remporterait une adhésion forte et renforcerait l'idée même de démocratie tellement menacée aujourd'hui.

- Parce qu'il y a déjà beaucoup de sujets sur lesquels nous pouvons nous rejoindre, que ce soit le deuxième pont, la place Joseph Gardet et même le deuxième EHPAD que j'ai vu arriver avec plaisir dans le programme de Monsieur PASCIUTO.

- Parce que au moins sur trois points que je vais vous exposer, le projet politique de Monsieur PASCIUTO met notre ville en grand danger et qu'un nouveau mandat sur cette ligne serait calamiteux et irrattrapable.

Premier point, le budget et la fiscalité : Notre dette est importante, près de 21 000 000 euros, et si elle est stable, c'est juste parce qu'il est difficile d'aller plus haut. Les dépenses de fonctionnement sont trop élevées par rapport à l'investissement. La conséquence est une fiscalité locale bien trop lourde, que bien des Cournonnais nous disent ne plus pouvoir payer et qui, fait encore plus grave, empêche les jeunes, les commerces et les entreprises de venir s'installer à COURNON. Notre budget est dans un équilibre précaire et Monsieur RAGE faisait remarquer à juste titre lors de votre réunion publique que la baisse des dotations de l'état allait contraindre à prendre des décisions. Quelles décisions : - continuer la fuite en avant des deux dernières mandatures et augmenter les impôts? - attendre d'être dos au mur pour envisager des mesures d'urgences ? Nos finances sont en danger.

Je vous demande de voter pour moi et de faire ensemble un examen minutieux de toutes nos dépenses, pour dégager des voies d'économie pour redonner un peu de sécurité à nos finances et un peu de marges de manœuvre pour les besoins de nos concitoyens.

Deuxième point, l'urbanisme :

Monsieur PASCIUTO pour maintenir la population est en train de bétonner COURNON avec de grands immeubles à l'urbanisme peu valorisant. On est en train de défigurer notre ville. Regardez la Poëlade, visitez les appartements. Est-ce là le COURNON que nous voulons ? En tout cas et de façon massive, ce n'est pas ce que les Cournonnais veulent.

Rajoutez le Palavezy. Rajoutez les 1 300 logements supplémentaires votés en Conseil Municipal dernier et vous arrivez à un désastre absolu sans retour en arrière possible. Si l'on prend en compte le fait que ces logements génèrent des charges lourdes avec un apport fiscal réduit, on est dans une fuite en avant, un cercle vicieux qui va défigurer notre ville tout en contribuant à détruire ses finances. Notre ville est en danger.

Je vous demande de voter pour moi afin de stopper ce bétonnage sauvage que les Cournonnais ne veulent pas et que Monsieur PASCIUTO va leur imposer. Il faut redonner de l'attractivité à notre ville pour que les gens viennent s'y installer par plaisir et envie. C'est toute une politique de la ville à reconstruire, cela va prendre du temps, c'est une question de volonté.

Troisième point, la sécurité :

C'est une attente majeure exprimée dans tous les quartiers durant la campagne. Monsieur PASCIUTO ne veut pas l'entendre, ce n'est pas nouveau mais cette politique de l'autruche ne fait qu'amplifier la dérive. Ne vous laissez pas abuser par les clichés de la droite et de sa méchante police. La première chose que nous voulons faire est de la prévention. Nous sommes allés voir les personnes d'influence au quartier du Lac, le besoin est clair, je vous cite leurs paroles : "notre grande difficulté vient des jeunes qui se sentent abandonnés et que nous ne pouvons plus contrôler. Donnez-nous des éducateurs, donnez-nous des "grands frères", aidez nous à leur trouver des activités et bravo à votre proposition de lutte contre l'illettrisme". Voilà le chantier immédiat auquel je suis attaché. Voilà ce que Monsieur PASCIUTO n'a jamais fait.

Vous en doutez ?, c'est eux qui nous l'ont dit et je vous emmène les voir quand vous voulez. Et la Police ? Oui il faut la renforcer, oui elle doit être visible, dissuasive, rassurante. Mais comme vous, nous savons que la Police n'est que le résultat de l'échec de la prévention dans les quartiers. Notre sécurité est en danger.

Je vous demande de voter pour moi parce que notre ville est maintenant au point d'équilibre ou, tout peut encore être repris en main mais où tout peut aussi devenir incontrôlable si l'on continue un mandat de plus sans changements.

Voilà chers collègues trois points majeurs pour lesquels je vous demande vos suffrages. Si vous votez aujourd'hui pour Monsieur PASCIUTO, vous assumerez pour vous même, pour votre formation politique et sans retour possible, la responsabilité des choix à venir, qui, vous l'avez vu, sont au moins sur ces trois points durablement désastreux pour notre ville. Vous ne pourrez pas dire "nous ne savions pas".

En votant pour moi, vous rejoindrez une formation ouverte, avec des axes clairs mais des décisions partagées, dans cet esprit de laïcité politique que Monsieur PASCIUTO est incapable de comprendre mais qui, vous le verrez, est si agréable à vivre dans une dynamique de groupe.

Prenez le temps de la réflexion, oubliez les clivages politiques, osez construire quelque chose de nouveau.

Dans ce vote à bulletins secrets vous pouvez exprimer ce que vous devez sentir au fond de vous, que la voie que je vous propose est celle du bon sens, de la raison et du réalisme. Ce vote est sans doute un des plus importants que vous aurez à faire car il engage durablement l'avenir de notre ville. Nous sommes à la croisée des chemins, je vous propose une nouvelle direction à suivre ensemble."

Monsieur Henri JAVION, après avoir rappelé au public qu'il n'a pas à s'exprimer en séance de Conseil Municipal, reprend la lecture de la délibération.

Avant de passer au vote, il est proposé de désigner comme assesseurs, Monsieur Romain REBELLO, Conseiller Municipal de la Majorité et Madame Claudine ALGARIN-CIEPLY, Conseillère Municipale de l'Opposition.

Ces désignations opérées, chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, dépose dans l'urne qui lui est présentée, son bulletin de vote écrit sur papier blanc et fermé.

Monsieur Henri JAVION invite ses collègues à prêter une attention particulière à l'orthographe des noms des candidats.

A l'issue du vote, il est procédé au dépouillement des bulletins et les résultats sont les suivants :

- nombre de votants / .....	33
- nombre de bulletins de vote trouvés dans l'urne / .....	33
- nombre de bulletins blancs ou nuls / .....	0
- nombre de suffrages exprimés / .....	33
- majorité absolue .....	17

Ont obtenu :

Monsieur Bertrand PASCUTO	27 voix	(vingt-sept)
Monsieur Michel RENAUD	6 voix	(six)

**Monsieur Bertrand PASCUTO ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, est proclamé MAIRE et est immédiatement installé.**

Il assure en conséquence, la présidence de la séance.

Monsieur Le Maire remercie tout d'abord ses colistiers ainsi que les Cournonnais pour la confiance qui lui a été accordée. Il se déclare quelque peu surpris par l'intervention de Monsieur Michel RENAUD dans la mesure où la tradition républicaine veut que l'on ne refasse pas les programmes une fois les élections passées. Concernant ces dernières, Monsieur le Maire relève que si la Gauche a connu la défaite au plan national, tel n'a pas été le cas à COURNON, les Cournonnais ayant tranché et la Gauche ayant obtenu près de 61 % des voix. Selon Monsieur le Maire, ce résultat prouve que les Cournonnais ont apprécié le travail réalisé au cours des six dernières années et ce, malgré les erreurs commises par le Gouvernement en place, en matière de gestion des collectivités locales et notamment la poursuite de la politique de désengagement financier initiée par le précédent Gouvernement. Monsieur Le Maire considère que l'actuel Gouvernement n'a pas respecté les engagements pris et espère qu'à l'issue du second tour des élections municipales, il changera de cap et mettra en place une vraie politique de Gauche. Revenant à COURNON, il redit que la Majorité municipale, contrairement à certaines contre-vérités qu'il a pu entendre, a réalisé pendant ces six dernières années, le programme sur lequel elle s'était engagée et que le vote des Cournonnais démontre que les arguments avancés par Monsieur RENAUD et ses colistiers n'étaient pas les bons, la preuve en étant qu'aujourd'hui, ils ne sont pas majoritaires et qu'il s'agit là d'une réalité dont on doit tenir compte.

Monsieur Le Maire tient également à rappeler les grands axes de la campagne de la Majorité municipale :

Que COURNON, outre une ville solidaire, soit une ville sûre. A cet égard, il souligne l'attachement de la Majorité de Gauche à la sécurité des biens et des personnes, s'agissant d'un devoir envers les plus faibles.

Que COURNON soit une éco-cité et ce, quoi qu'en pense l'Opposition municipale. Concernant ce point, Monsieur Le Maire rappelle qu'en 2003, à l'occasion de la révision du PLU, 110 hectares à l'entrée de COURNON ont été soustraits des zones constructibles. Il précise que suite au travail réalisé par lui-même et Monsieur LARDY, ces terrains sont désormais inscrits en zone verte au SCOT pour de nombreuses années et il espère que ce classement sera définitif.

Que COURNON soit une Ville à mobilité et à déplacement durable. Dans cette perspective, Monsieur Le Maire escompte bien que grâce à son action et à celle de ceux qui siègeront avec lui à la commission transport de Clermont Communauté, soit actée l'arrivée du tramway à la grande halle dans un premier temps et place Gardet dans un second temps.

Que COURNON soit une ville vivante. A cet égard, Monsieur Le Maire souligne tout d'abord que ceux qui affirment le contraire, soit n'habitent pas COURNON, soit ne sortent pas de chez eux. Il ajoute que la Majorité municipale continuera à animer la ville et à la développer en termes sportifs ou associatifs.

Que COURNON soit une ville qui continue à honorer la mémoire des anciens combattants à travers la commémoration des grandes dates de l'histoire, quand bien même elles ne plaisent pas à certains. Monsieur Le Maire évoque le 19 mars, date que la Majorité municipale considère importante, dans la mesure où elle marque la fin réelle de la guerre d'Algérie. A ce propos, il relève qu'un certain nombre de personnes n'était pas présente lors de cette commémoration, étant précisé qu'il s'agit là de leur choix, mais qu'en tout état de cause, la Majorité continuera à défendre le devoir de mémoire.

Par ailleurs, Monsieur Le Maire réaffirme que la Majorité municipale, comme elle le fait déjà soit à l'occasion de la réalisation de travaux, soit dans une simple démarche d'information, poursuivra dans la voie de la démocratie locale.

Enfin, Monsieur Le Maire évoque la dette communale. Il affirme tout d'abord, contrairement à ce qu'en pensent certains, que la Majorité municipale continuera à maîtriser la dette communale, étant précisé que cette dernière a été stabilisée ces dernières années, voire a baissé. Il tient à rappeler que lorsqu'en 1989, la Majorité municipale a été élue, il a constaté, en tant qu'Adjoint aux finances, que la ville avait un taux d'endettement de 34 % suite à la gestion de la Commune par les élus UDF. Monsieur Le Maire ajoute qu'il a fallu 12 ans pour désendetter la ville et que de ce fait, il a été nécessaire d'attendre les années 2002/2003 pour réaliser les investissements indispensables à la restructuration de la Commune.

En conclusion, Monsieur le Maire, après avoir relevé qu'au cours de ce mandat, Majorité municipale et Opposition municipale auront l'occasion de débattre sur ces dossiers, fait passer à Monsieur RENAUD un message de félicitations qui, ajoute-t-il, lui a permis de comprendre pourquoi ce dernier avait mis dans son programme la lutte contre l'illétrisme.

---

## **- Rapport N° 2 - DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE**



Monsieur Bertrand PASCIUTO, nouvellement élu Maire de COURNON D'Auvergne, rappelle à ses collègues qu'en vertu des dispositions combinées des articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales, il appartient au Conseil Municipal de déterminer le nombre d'Adjoint au Maire, étant précisé d'une part, que dans chaque commune il doit y avoir au moins un Adjoint et que d'autre part, le nombre d'Adjoints ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit pour la Commune de COURNON D'Auvergne, neuf Adjoints au maximum.

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée délibérante, la **création de NEUF postes d'Adjoints au Maire**.

**Après délibération et à l'unanimité (6 abstentions), le Conseil Municipal :**

- **approuve la création de neuf postes d'Adjoints au Maire.**

---

### **- Rapport N° 3 -**

#### **ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE**

Monsieur Bertrand PASCIUTO, Maire, rappelle à ses collègues qu'en vertu des dispositions combinées des articles L.2122-4 et L.2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales, il appartient au Conseil Municipal de procéder à l'élection des Adjoints au Maire parmi ses membres au scrutin secret, étant précisé d'une part, que les Adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, d'autre part, que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un et enfin, que si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; en cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Avant de procéder aux opérations électorales, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de laisser un délai de cinq minutes pour le dépôt, auprès de lui, des listes de candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire qui, précise-t-il, peuvent comporter au plus autant de Conseillers Municipaux que d'Adjoints à désigner. Il ajoute qu'en vertu de l'article R.2121-3 du Code général des collectivités territoriales, l'ordre du tableau des Adjoints est déterminé par l'ordre de présentation sur la liste.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas de suspension de séance.

Après avoir constaté qu'une liste a été déposée, Monsieur Le Maire propose, avant de passer au vote, de désigner comme assesseurs, Monsieur Romain REBELLO, Conseiller Municipal de la Majorité et Madame Claudine ALGARIN-CIEPLY, Conseillère Municipale de l'Opposition.

Ces désignations opérées,

Monsieur Le Maire, avant qu'il ne soit procédé au vote, informe l'assemblée des délégations qu'il entend confier à chacun de ses Adjoints.

Concernant la première Adjointe qui sera Madame Monique POUILLE, cette dernière aura en charge le secteur social, la politique de la ville et le CCAS.

Concernant le deuxième Adjoint, à savoir Monsieur François RAGE, celui-ci aura en charge l'aménagement du territoire et le développement durable.

Pour ce qui est du troisième Adjoint, Monsieur Olivier ARNAL, celui-ci conserve les mêmes délégations qu'auparavant, à savoir les Services Techniques, la voirie, l'eau et l'assainissement et les transports.

La quatrième Adjointe, Madame Myriam SELL-DELMASURE, aura en charge les animations de ville, le jumelage, les associations de loisirs et les anciens combattants.

Concernant le cinquième Adjoint, à savoir Monsieur Bernard BARRASSON, celui-ci sera compétent dans les secteurs de la communication, du tourisme, de la coopération, de la démocratie locale et de la foire-exposition.

Madame Claire JOYEUX, sixième Adjointe, sera chargée de la culture, du cinéma et de la musique.

Pour ce qui est du septième Adjoint, il s'agira de Monsieur Philippe MAITRIAS qui se verra confier les domaines de la jeunesse et des sports.

Madame Fabienne LOISEAU, huitième Adjointe, aura en charge les secteurs scolaire et périscolaire.

Et enfin, Monsieur Marc BOYER, neuvième Adjoint, aura compétence en matière de finances, d'informatique et de modernisation de la gestion.

Monsieur Le Maire ajoute, qu'en ce qui le concerne, il conservera les secteurs des ressources humaines, de la quotidienneté, de la sécurité, de l'économie, du camping et de l'environnement.

Après ces précisions, Monsieur le Maire poursuit les opérations de vote.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, dépose dans l'urne qui lui est présentée, son bulletin de vote écrit sur papier blanc et fermé.

A l'issue du vote, il est procédé au dépouillement des bulletins.

- nombre de votants / ..... 33
- nombre de bulletins de vote trouvés dans l'urne / ..... 33
- nombre de bulletins blancs ou nuls / ..... 6
- nombre de suffrages exprimés / ..... 27
  
- majorité absolue ..... 14

A obtenu :

- Liste Mme Monique POUILLE « *Cournon Passion Cournon Solidaire* » 27 voix (vingt-sept)

**La liste conduite par Madame Monique POUILLE « Cournon Passion Cournon Solidaire » ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, sont élus :**

- |                                |                                    |
|--------------------------------|------------------------------------|
| - Madame Monique POUILLE       | <b>Première Adjointe au Maire</b>  |
| - Monsieur François RAGE       | <b>Deuxième Adjoint au Maire</b>   |
| - Monsieur Olivier ARNAL       | <b>Troisième Adjoint au Maire</b>  |
| - Madame Myriam SELL-DELMASURE | <b>Quatrième Adjointe au Maire</b> |
| - Monsieur Bernard BARRASSON   | <b>Cinquième Adjoint au Maire</b>  |
| - Madame Claire JOYEUX         | <b>Sixième Adjointe au Maire</b>   |
| - Monsieur Philippe MAITRIAS   | <b>Septième Adjoint au Maire</b>   |
| - Madame Fabienne LOISEAU      | <b>Huitième Adjointe au Maire</b>  |
| - Monsieur Marc BOYER          | <b>Neuvième Adjoint au Maire</b>   |

**et sont immédiatement installés dans leurs fonctions.**

=====

Monsieur Le Maire informe l'assemblée délibérante que le prochain Conseil Municipal consacré entre autres à la formation des commissions municipales et à l'élection des délégués de la Commune dans les différents organismes, syndicats, associations, etc.. aura lieu le JEUDI 10 AVRIL à 18 heures 30.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire lève la séance à 19 heures 30.

**Diffusion /**

- Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux
- Cabinet du Maire
- Direction Générale des Services
- Direction Générale Adjointe des Services
- Chefs de services + Chargés de missions / LG – CCH – CE – HD – OH – EN –DV – FF – ST – LB – LS – AP – MJ – AB – FM – EG – CH – JMS – DD – MPO – MBE – DOD – CP – SZ – CB